

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical
Séance du 26 juin 2023 à Rouen – Hôtel de la Métropole Rouen Normandie

Délibération n° 2023 06 03

Élaboration de plans de gestion GEMA sur le lit mineur de la Seine - secteur amont

Date de convocation : 19 juin 2023

Délégués titulaires ou suppléants présents pour la carte 5.2 - gestion des milieux aquatiques du lit mineur :

- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire

Pouvoirs :

- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Philippe MARIE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Bertrand PECOT

Secrétaire de séance : Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie

Carte : Compétence optionnelle n°2 : gestion des milieux aquatiques du lit mineur

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	10	5	9	0	0	9
Voix	100	50	98	0	0	98

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que le SMGSN est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle maritime, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées au 1^{er} janvier 2023 par ses membres.

Ainsi, le SMGSN souhaite élaborer des plans de gestion sur plusieurs sites du lit mineur de la Seine pour gérer et restaurer les milieux aquatiques et humides :

- Communes du Manoir et Pîtres (27) : berge en contact avec le chemin du halage, sur environ 800 m.
- Commune du Val d'Hazey (27) : berge en contact avec le chemin du halage, sur environ 800 m.
- Commune de Courcelles-sur-Seine : berge en contact avec la vélo-route, sur environ 1 km.
- Communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (76) et Martot (27) : annexe hydraulique, sur environ 30 ha.

Monsieur le Président précise que l'élaboration d'un plan de gestion pour un site consiste à en réaliser un diagnostic, identifier les enjeux et définir les actions nécessaires à la restauration et la conservation des milieux aquatiques et humides.

Pour contribuer à financer les études d'élaboration des plans de gestion, le SMGSN souhaite solliciter des subventions auprès de ses partenaires financiers.

Délibération

Le comité syndical,

Vu :

- le Code Général des Collectivités territoriales,
- les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Considérant :

- la stratégie de gestion des milieux aquatiques et humides élaborée pour la vallée de la Seine Normande,
- la compétence obligatoire n°2 de mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle maritime,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des différents organismes concernés,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au déroulement de ces opérations.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE